

Compte-rendu Conseil Municipal du 20 janvier 2020

L'an deux mil vingt,

Le vingt janvier à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle Marmottan, Place Marmottan de BRUAY-LA-BUISSIÈRE en séance publique ordinaire, sous la Présidence de **Monsieur Olivier SWITAJ**.

Étaient, en outre, présents :

Valérie LAQUAY-DREUX, Francine CHARPENTIER, Annick DUHAMEL, Boris GREGORCIC, Frédéric LESIEUX, Anne-Sophie BUDYNEK, Bernard CAILLIAU, Nathalie MOREAU, Josiane LAMARE, Pierre MOREAU, Sabine KOWALCZYK, Marie-Christine MARLIÈRE-PAPEGAY, Alexis MAZUR, Cathy POIRET-PARISSEAUX, Pascal WALOTEK, Chantal PLAYE, Bernard BOURGEOIS, Stanislas GLAPIAK, Jérémy DEGREAUX, Elodie LECAE, Robert MILLE, Éric DERUY.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Éric DELEVAL, Albert BONNAIRE, Yveline AGACHE, Alain WACHEUX, Guy GILBERT, Anne-Sophie CORNET, Ingrid KSIAZYK, Marlène ZINGIRO.

Étaient absents :

Serge JANQUIN, Vincent THELLIEZ, Rémi DESPINS, Jonathan REPLAN.

Désignation du secrétaire de séance : M. Pascal WALOTEK

Signature du registre des délibérations

Compte-rendu des décisions

Finances, Activités Economiques et Administration Générale

- (19/338) Gardiennage et surveillance des manifestations sur le territoire de Bruay-La-Buissière – Signature d'un marché subséquent n°9 avec la société Agira Sécurité de Grande-Synthe (59) pour la manifestation « Festivité de fin d'année » pour un montant de 2 888 € HT soit 3 479,46 € TTC.
- (19/362) Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local situé rue de la Lawe au profit de l'association « Club éducation du chien de Labuissière ».
- (19/368) Convention de stage de découverte en milieu professionnel avec le lycée Carnot de Bruay-La-Buissière (62) pour l'accueil d'un stagiaire au sein du service Pré-accueil /courrier pour la période allant du 25 novembre au 21 décembre 2019.

- (19/370) Signature d'un avenant de transfert au contrat de maintenance au logiciel 3^{ème} acte avec la société Digitick de Paris (75) suite à un changement de dénomination social de la société, pour devenir la société See Tickets SA.
- (19/371) Déconstruction d'un immeuble rue Arthur Lamendin - Signature d'un marché avec la société Ferrari de Rethel (08) pour un montant de 23 000,00 € HT.
- (19/372) Achat de véhicules neufs – Signature d'un marché avec la société France élévateurs de Flavigny sur Moselle (54) pour l'achat de véhicules avec nacelle (lot 1) et avec la société Renault Lourme de Bruay-La-Buissière (62) pour l'achat de véhicules utilitaires électriques (lot 2) pour les montants figurant aux bordereaux des prix.
- (19/381) Convention de stage de découverte en milieu professionnel avec le lycée Pierre Mendès France de Bruay-La-Buissière (62) pour l'accueil d'un stagiaire au sein du service Entretien des locaux pour la période allant du 02 au 20 décembre 2019.
- (19/387) Convention de stage de découverte en milieu professionnel avec le collège Verlaine de Béthune (62) pour l'accueil d'un stagiaire au sein du service Logement pour la période allant du 16 au 20 décembre 2019.
- (19/388) Transports scolaires et périscolaires – Signature de la modification n°1 au marché transport pour les activités périscolaires avec la société Kéolis de Bruay-La-Buissière (62) afin de modifier un trajet et le tarif correspondant.
- (19/392) Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain sis 514 rue de la Libération à Bruay-La-Buissière (62) appartenant à la société Litarie 62 pour la période allant du 09 au 16 décembre 2019 pour l'organisation du marché de Noël de la commune associée de Labuissière.
- (19/395) Achat de sel de déneigement – Signature d'un marché à bon de commande avec la société Quadrimex Sels de Cavaillon (84) pour les montants indiqués au bordereau des prix.
- (19/396) Achat de boissons - Signature d'un marché à bon de commande avec la société Cora de Bruay-La-Buissière (62) pour les montants indiqués au bordereau des prix.
- (19/404) Signature d'un contrat de location de batterie pour deux voitures électriques de marque Renault Zoé avec la société Diac Location de Noisy-Le-Grand (93) pour une durée de 36 mois pour un prix mensuel de 71,48 € TTC par véhicule.

Jeunesse, Education et Culturel

- (19/346) Acquisition des droits de représentation d'un concert de « Renan Luce » auprès de 3C Productions de Bordeaux (33) pour une représentation le 23 novembre 2019 pour un montant de 14 770 € TTC.
- (19/347) Acquisition des droits de représentation d'un spectacle « Demandons l'impossible » auprès de la compagnie Sens Ascensionnel de Lille (59) pour une représentation les 26 et 27 novembre 2019 pour un montant de 5 726,92 € TTC.
- (19/353) Convention de stage de découverte en milieu professionnel avec le lycée Pierre Mendès France de Bruay-La-Buissière (62) pour l'accueil d'un stagiaire au sein du service de la Médiathèque pour la période allant du 09 au 21 décembre 2019.

- (19/354) Convention de stage de découverte en milieu professionnel avec le collège Camus de Bruay-La-Buissière (62) pour l'accueil d'un stagiaire au sein de la Médiathèque pour la période allant du 30 au 31 janvier 2020.
- (19/355) Convention de stage de découverte en milieu professionnel avec le collège St Exupéry de Paris (75) pour l'accueil d'une stagiaire au sein de la Médiathèque pour la période allant du 03 au 07 février 2020.
- (19/356) Convention de stage de découverte en milieu professionnel avec le collège de Bellimont de Pernes (62) pour l'accueil d'une stagiaire au sein de la Médiathèque pour la période allant du 03 au 07 février 2020.
- (19/357) Convention de stage de découverte en milieu professionnel avec le collège Henri Wallon de Divion (62) pour l'accueil d'un stagiaire au sein de la Médiathèque pour la période allant du 02 au 03 décembre 2019.
- (19/365) Acquisition des droits de représentation d'un spectacle des groupes « Jeanrenaudenconcert » et « Alabam Monroe » auprès de l'association Studio Ka de Wimille (62) dans le cadre de l'action « Fête de la musique dans les cafés » pour une représentation le 23 juin 2018 pour un montant de 300 € TTC.
- (19/373) Convention de stage de découverte en milieu professionnel avec le lycée Savary-Ferry d'Arras (62) pour l'accueil d'une stagiaire au sein du service des Affaires scolaires pour la période allant du 27 janvier au 14 février 2020.
- (19/374) Convention de stage de découverte en milieu professionnel avec le collège Camus de Bruay-La-Buissière (62) pour l'accueil d'une stagiaire au sein du service des Affaires scolaires pour la période allant du 26 au 27 mars 2020.
- (19/376) Acquisition des droits de représentation du spectacle « Un hymne à l'amour » auprès d'Orchidée Productions de Rosult (59) pour une représentation le 01 décembre 2019 pour un montant de 2 350 € TTC.
- (19/377) Acquisition des droits de représentation d'un concert de « Jenifer » auprès d'Olympia Production de Paris (75) pour une représentation le 06 décembre 2019 pour un montant de 31 650 € TTC.
- (19/378) Acquisition des droits de représentation d'un concert de « Nans Vincent » auprès d'A Pbox de Lyon (69) pour une représentation le 13 décembre 2019 pour un montant de 1 055 € TTC.
- (19/379) Acquisition des droits de représentation du spectacle « Peter Pan » auprès de Deracinemoa de Metz (57) pour une représentation les 19 et 20 décembre 2019 pour un montant de 17 075,18 € TTC.
- (19/380) Acquisition des droits de représentation d'un concert de « SARG » auprès de l'association Les Apartistes de Calonne-Ricouart (62) pour une représentation le 19 novembre 2019 pour un montant de 200 € TTC.
- (19/382) Acquisition des droits de représentation d'un atelier « Festicirque » auprès de Cirqu'en Cavale de Pernes (62) pour une action qui se déroulera de septembre 2019 à juin 2020 pour un montant de 1 992,58 € TTC.

- (19/383) Acquisition des droits de représentation d'un atelier « Festhéâtre » auprès de Attacaffa de Lille (59) pour une action qui se déroulera de septembre 2019 à juin 2020 pour un montant de 2 109 € TTC.
- (19/384) Location et achat de matériels scéniques – Signature d'un marché subséquent avec la société Studio du Bras d'Ord de Boulogne-sur-Mer (62) pour un montant de 1 482 € HT.
- (19/385) Location et achat de matériels scéniques – Signature d'un marché subséquent avec la société Studio du Bras d'Ord de Boulogne-sur-Mer (62) pour un montant de 3 930 € HT.
- (19/391) Acquisition des droits de représentation d'un concert de «Yves Jamait » auprès de Mur du Songe de St Sébastien sur Loire (44) pour une représentation le 02 février 2019 pour un montant de 7 912,50 € TTC.
- (19/397) Acquisition des droits de représentation du spectacle «Linceul parmi tant d'autres » auprès d'Harmonika Zug de Lille (59) pour une représentation les 09 et 16 juin 2019 pour un montant de 1 500 € TTC.

Vie communale

Vie communale

01) Maintien dans les fonctions d'adjoints de Monsieur GREGORCIC, Monsieur LESIEUX et Madame BUDYNEK

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent : « *lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions* ».

Par arrêtés du Maire en date du 1^{er} janvier 2020 rendus exécutoires le 2 janvier 2020, les délégations suivantes ont été retirées à :

-M. Grégorcic pour le sport

-M. Lesieux pour la sécurité, la tranquillité publique et de la règlementation

-Mme Budynek pour l'état civil, les cimetières, les élections et les objets trouvés, ainsi que pour la politique de la ville et le commerce

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Grégorcic, Monsieur Lesieux et de Madame Budynek dans leurs fonctions d'adjoint au maire.

Il est procédé aux opérations de vote (vote uninominal à bulletin secret).

Nombre de votants : 27

6 membres ne prennent pas part au vote

M. Boris GREGORCIC : 26 voix pour le « maintien » - 1 voix pour le « retrait »

M. Frédéric LESIEUX : 25 voix pour le « maintien » - 2 voix pour le « retrait »

Mme Anne BUDYNEK : 25 voix pour le « maintien » - 2 voix pour le « retrait »

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 17 janvier 2020 : Avis favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 janvier 2020 : Maintien dans leurs fonctions des 3 adjoints

En fonction de la position du Conseil Municipal à cette question, il conviendra de délibérer éventuellement sur les 2 points suivants :

Vie communale

02) Détermination du nombre de poste d'adjoints - Question facultative en cas du non maintien des 3 adjoints dans leurs fonctions

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la Ville un effectif maximum de 10 adjoints.

Il vous est proposé de porter à 7 le nombre de postes d'adjoint.

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SANS OBJET – NON DELIBEREE

Vie communale

03) Elections des adjoints au Maire - Question facultative en cas de maintien de plus de 7 adjoints

Monsieur le Maire rappelle que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Aussi, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidatures est effectué.

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL SANS OBJET – NON DELIBEREE

Vie communale

**04) Convention de mise à disposition d'un agent du Syndicat Intercommunal pour l'Acquisition et l'Aménagement des Bois auprès de la commune associée de Labuissière pour la gestion de ruches
QUESTION REPORTEE**

Finances, Activités Economiques et Administration Générale

Finances

05) Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire proposer au vote une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est proposé pour la Ville de Bruay-La-Buissière de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » :

- L'ensemble des biens, services, objets, denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, décoration Noël, illuminations de fin d'année, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ainsi que les frais relatifs ou cadeaux remis lors de la cérémonie des vœux aux personnels ou à la population ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réception officielle ;
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podium, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;
- Les frais de restauration des représentants municipaux lors de déplacement individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Autorisez-vous, la prise en charge des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et ces crédits seront repris au Budget Primitif 2020 ?

AVIS DU CONSEIL COMMUNAL du 16 janvier 2020 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 17 janvier 2020 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2020 : Adopté à la majorité (1 abstention)

Ressources Humaines

06) Création de postes dans le cadre de la mise en œuvre de contrats d'apprentissage et/ou de dispositifs équivalents - Signature d'une/de convention(s) et/ou d'un/de contrat(s)

La Ville de Bruay-La-Buissière souhaite développer la politique d'apprentissage au sein de ses services pour permettre à des jeunes du territoire de se qualifier, et pour une meilleure gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

La Ville de Bruay-La-Buissière est régulièrement sollicitée par des administrés qui recherchent un contrat pour s'inscrire dans un cursus de formation en apprentissage et/ou correspondant à des dispositifs équivalents.

Une étude d'opportunité menée auprès des services a permis d'identifier, dans un premier temps, 3 directions susceptibles de répondre à ce type de demandes, à savoir :

- La Direction Générale « Ressources » pour un poste au sein du service systèmes d'information;
- La Direction des Services Techniques pour 2 postes pouvant être répartis sur l'un de ses services ;
- La Direction Générale « Education Citoyenneté Solidarités » pour un poste pouvant être réparti sur l'ensemble de ses services.

Pour répondre de manière réactive aux demandes par un avis favorable, la création de ces 4 postes réservés à des contrats d'apprentissage et/ou correspondant à des dispositifs équivalents est requise.

Autorisez-vous le Maire à créer les 4 postes réservés à des contrats d'apprentissage et/ou des contrats correspondants à des dispositifs équivalents ?

Autorisez-vous le Maire à signer le/les contrat(s) ainsi que la/les convention(s) y afférent(s) ?

Autorisez-vous le Maire à rémunérer le/les contrat(s) et à payer, le cas échéant, les frais de formation associés, selon les modalités réglementaires en vigueur ?

Autorisez-vous, le cas échéant, le Maire à encaisser les subventions associées à ce/ces contrat(s) ?

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 17 janvier 2020 : Favorable
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2020 : Adopté à l'unanimité

Marchés publics

07) Installation d'un système de Vidéo Protection – Modification suite à étude de mise au point

Dans le cadre de sa politique en faveur de la prévention des risques, de la protection et sécurisation des biens et des personnes, de la salubrité de la voie publique, la Ville de Bruay-La-Buissière a décidé la mise en place de nouveaux outils de prévention en matière de tranquillité et de sécurité publique. C'est ainsi que la Ville a décidé l'installation d'un système de vidéo protection urbaine.

Après notification du marché de travaux en date du 22 novembre 2019, la période d'études prévue a mis en évidence l'ajustement suivant :

Le déplacement de la salle du serveur au sous-sol de la maison des services, prévue initialement dans l'Hôtel de Ville toujours en travaux : 3 714,05 € HT soit 4 456,86 € TTC, soit une augmentation de 1,15 % du marché initial.

Autorisez-vous la signature de cette modification dans les conditions susmentionnées ?

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 17 janvier 2020 : Favorable
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2020 : Adopté à la majorité (2 abstentions)

Urbanisme, Environnement et Travaux

Techniques

**08) Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2020 (DSIL)
Demande de subvention****a) Travaux de mises aux normes et de sécurité PMR pour les bâtiments communaux**

Les travaux de mises aux normes et de sécurité PMR 2020 sont prévus pour les bâtiments communaux suivants: le Cosec Rostand, l'ex-école Guynemer devenue l'Espace Jean Morel, le Temple et la Maison des Associations. Ces bâtiments cités, pourraient être financés dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.

Le montant des travaux est estimé à 56 710,26 € HT. Ces travaux peuvent être financés à hauteur maximal de 80 % soit 45 368,21 € HT.

Autorisez-vous le dépôt d'un dossier de demande de subvention et ainsi que la signature des documents afférents ?

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 16 janvier 2020 : Favorable
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2020 : Adopté à l'unanimité

b) Travaux de couverture à l'école maternelle Brassens, à l'Espace Culturel Grossemy et à la salle Florent Evrard

Les travaux de couverture à l'école maternelle Brassens, à l'Espace Culturel Grossemy et à la salle Florent Evrard peuvent être financés dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.

Le montant des travaux est estimé à 122 196,10 € HT. Ces travaux peuvent être financés à hauteur maximal de 80% soit 97 756,88 € HT.

Autorisez-vous le dépôt d'un dossier de demande de subvention et ainsi que la signature des documents afférents ?

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 16 janvier 2020 : Favorable
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2020 : Adopté à l'unanimité

c) Travaux de démolition du cinéma « Le Pax » et de son logement attenant

Les travaux de démolition du cinéma « Le Pax » et de son logement attenant peuvent être financés dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.

Le montant des travaux est estimé à 229 265 € HT. Ces travaux peuvent être financés à hauteur maximal de 80% soit 183 412 € HT.

Autorisez-vous le dépôt d'un dossier de demande de subvention et ainsi que la signature des documents afférents ?

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 16 janvier 2020 : Favorable
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2020 : Adopté à l'unanimité

d) Travaux de PPMS à l'école Caudron et à l'école Mendès France

Les travaux de PPMS à l'école Caudron et à l'école Mendès France peuvent être financés dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.

Le montant des travaux est estimé à 9 996,81 € HT. Ces travaux peuvent être financés à hauteur maximal de 80% soit 7 997,45 €.

Autorisez-vous le dépôt d'un dossier de demande de subvention et ainsi que la signature des documents afférents ?

AVIS DU CONSEIL COMMUNAL du 16 janvier 2020 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 16 janvier 2020 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2020 : Adopté à l'unanimité

e) Maîtrise d'œuvre des espaces publics dans le quartier Le Centre

La maîtrise d'œuvre des espaces publics dans le quartier Centre peut être financée dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.

Le montant des études est estimé à 343 450 € HT. Ces études peuvent être financées à hauteur maximal de 80% soit 274 760 € HT.

Autorisez-vous le dépôt d'un dossier de demande de subvention et ainsi que la signature des documents afférents ?

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 16 janvier 2020 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2020 : Adopté à l'unanimité

f) Mise en place d'éclairage LEDS à l'école Ferry, à l'école maternelle Mendès France, à la salle Jesse Owens et à l'école du Centre

Les travaux de mise en place d'éclairage LEDS à l'école Ferry, à l'école maternelle Mendès France, à la salle Jesse Owens et à l'école du Centre peuvent être financés dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.

Le montant des travaux est estimé à 131 757,18 € HT. Ces travaux peuvent être financés à hauteur maximal de 80% soit 105 405,74 € HT.

Autorisez-vous le dépôt d'un dossier de demande de subvention et ainsi que la signature des documents afférents ?

AVIS DU CONSEIL COMMUNAL du 16 janvier 2020 : Favorable

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 16 janvier 2020 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2020 : Adopté à l'unanimité

g) Remplacement des menuiseries à l'école maternelle Félix Faure

Les travaux de remplacement des menuiseries à l'école maternelle Félix Faure peuvent être financés dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.

Le montant des travaux est estimé à 41 704,20 € HT. Ces travaux peuvent être financés à hauteur maximal de 80 % soit 33 363,36 € HT.

Autorisez-vous le dépôt d'un dossier de demande de subvention et ainsi que la signature des documents afférents ?

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 16 janvier 2020 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2020 : Adopté à l'unanimité

Jeunesse, Education et Culture

Jeunesse

09) Caisse d'Allocations Familiales – Encaissement de subvention

Une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019 a été attribuée par le Service Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Pas-de-Calais.

Cette subvention de 677,99 €, correspond au cumul du solde de la dégressivité des actions maintenues par la Ville de Bruay-La-Buissière et non reprises dans le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018-2020.

Il est nécessaire de signer une convention de partenariat et de cofinancement entre la Ville de Bruay-La-Buissière et la CAF (cf. annexe 2).

Le versement de cette subvention aura lieu lors du paiement de la Prestation de Service Enfance Jeunesse 2019.

Autorisez-vous la signature de la convention ainsi que l'encaissement de la subvention ?

AVIS DE LA COMMISSION MUNICIPALE du 17 janvier 2020 : Favorable

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2020 : Adopté à l'unanimité

10) Questions diverses